

Commune de Vireux Molhain
Ardennes



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Retraçant les informations financières essentielles

L'article L.2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la ville.

Pour rappel, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Dans chacune des sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article. Le budget des communes de – 10 000 habitants est voté par nature au niveau du chapitre. Contrairement à l'Etat, les communes doivent présenter leurs prévisions budgétaires en recettes et dépenses en équilibre et ce pour chaque section.

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les impôts ou la fiscalité
- La dotation globale de fonctionnement
- Les autres dotations et subventions
- Le remboursement sur dépenses de personnel
- Les loyers des logements mis en location
- Les tarifs publics
- Les autres impôts et taxes
- La vente de bois
- L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2025

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges à caractère général qui sont liées aux achats et fournitures de services, aux prestations de services extérieurs et aux impôts et taxes dus par la commune
- Les charges de personnel : La commune assure ses différentes missions avec 17 agents titulaires, 2 agents stagiaires, 1 agent en contrat à durée indéterminée et des agents non titulaires (emplois saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activité ou remplacement d'agents en congés maladie). En juillet et août 4 agents saisonniers sont recrutés pour les remplacements de vacances des services techniques.
- Les autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, la participation de la commune au CCAS, les subventions aux associations et participations aux organismes de regroupement (syndicats)
- Les charges financières qui sont les charges d'intérêts liées aux emprunts souscrits
- Le virement à la section d'investissement (autofinancement)

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- Les subventions d'équipement (département, région, état...)
- Le FCTVA (récupération de la TVA sur les dépenses d'équipement de l'année précédente)
- La taxe d'aménagement perçue dans le cadre des permis de construire
- L'emprunt
- L'excédent de fonctionnement capitalisé qui correspond à la part de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025 que la commune souhaite intégrer dans la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont constituées par :

- Les dépenses liées à tous les aménagements (voiries, espaces verts, réseaux, ...)
- Les dépenses liées à des opérations d'équipement (constructions neuves, ...)
- Les études
- Les achats d'équipement (outils, véhicules, mobilier, informatique)
- Le remboursement du capital de la dette.

BUDGET PRINCIPAL

Ce budget 2026 représente la 12^{ème} année consécutive de baisse des dotations de l'état dans le cadre de l'effort au redressement des finances publiques.

Il est dans la continuité de notre démarche engagée depuis quelques années de maîtriser voir diminuer les charges de fonctionnement afin de dégager une part d'autofinancement pour financer nos investissements. Cette année, nous aurons à réaliser un emprunt pour financer les travaux d'investissement si tout est réalisé. En 2025, nous n'avons pas emprunté.

Il n'y aura pas d'augmentation des taxes locales (foncière sur le bâti et non bâti, CVAE (professionnelle) et taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La plupart des tarifs fixant le prix des services rendus par la commune n'ont pas augmenté.

2026	dépenses	recettes	Evolution par rapport à 2025
Fonctionnement	2 658 155.00	2 658 155.00	- 16.11%
Investissement	1 726 420.00	1 726 420.00	- 17.24%
total	4 384 575.00	4 384 575.00	

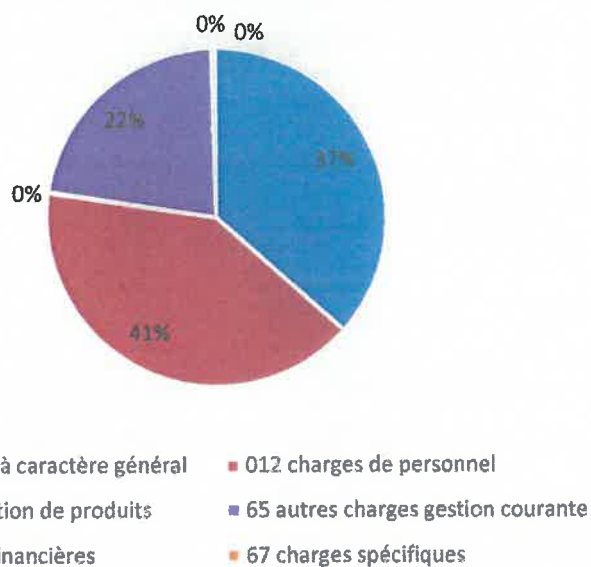
Les charges réelles de fonctionnement ont diminué par rapport à 2025 surtout en raison d'une diminution des charges de personnel malgré l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation (0.9%). La commune a lancé en 2025 un nouveau marché pour la fourniture de gaz et les tarifs ont donc évolué à la hausse. En raison de la situation géopolitique, les frais de chauffage et de carburant iront en augmentant donc le budget prévoit plus de dépenses qu'en 2025. Le prélèvement pour financer les investissements a diminué passant de 620 000.00 € à 325 000.00 € grâce aux économies réalisées les années précédentes. En raison du gros chantier de la rue pasteur réalisé en 2025, la capacité d'autofinancement est moindre.

En investissement, les principaux travaux consisteront en l'achat de terrains, pour désenclaver la rue de la gare, la révision du PLU, des travaux de régénération de la forêt, la végétalisation de la cour de l'école primaire, la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du local de repli, la rénovation de l'ancien office de tourisme et divers travaux d'isolation dans les bâtiments publics.

Les dépenses de fonctionnement :

Population 2026 : 1 508 au 01/01/2026

Dépenses de fonctionnement par chapitre



Les dépenses de personnel représentent 41 % des dépenses de fonctionnement en diminution (1%). Les effectifs restent stables.

Les charges de gestion courante qui représentent en 2026 37 % des dépenses réelles sont en légère augmentation (1%). Les dépenses de gestion courantes sont maîtrisées

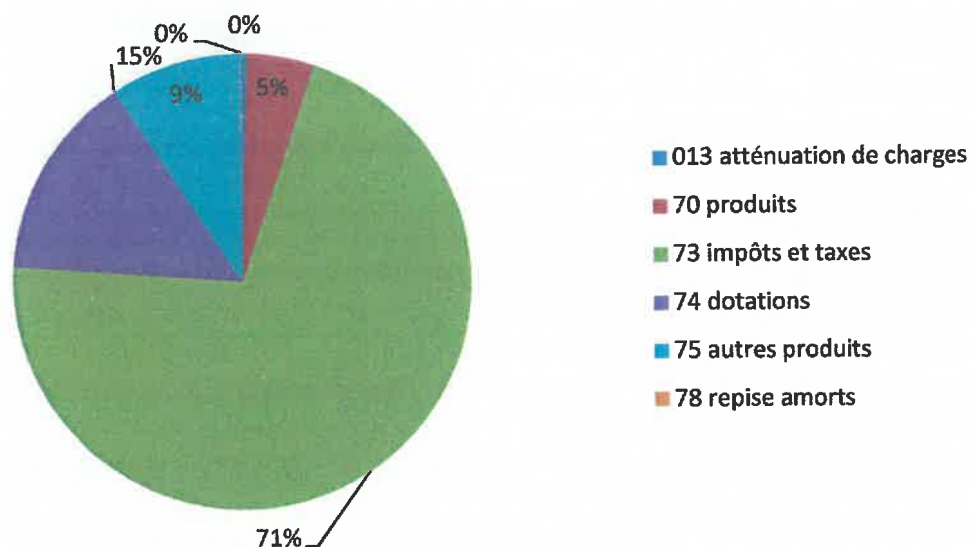
La part des intérêts d'emprunt (charges financières) ne représente que 0.36% des dépenses.

L'autofinancement qui sert à financer les grands équipements est de 14.10 % (en diminution) du budget des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont de 2 658 155.00 € et couvrent les dépenses en laissant une marge d'autofinancement de 364 343.41 € (y compris l'excédent de fonctionnement reporté de 2025) et en permettant de financer des dépenses d'investissement (712 617.76 €).

Recettes de fonctionnement par chapitre



La dotation communautaire est maintenant inscrite sur le chapitre 73 et représente 55.35 % du chapitre 73, le reste représentant les impôts et redevances.

La commune ne perçoit plus de dotation globale de fonctionnement.

Le revenu des immeubles est de 200 000.00 €. La recette de la location de logements est une source importante de revenus pour la commune. Cela concerne 25 logements, le cabinet médical, 8 garages, 1 bâtiment rue des forges, 1 chambre funéraire, le tunnel, la serre et 2 entreprises zone industrielle nord.

Les taxes locales :

	Base imposition effective 2025	Base imposition prévisionnelle 2026	Taux 2026 identiques à 2025	produit
Taxe foncière bâti	1 704 239.00	1 718 000.00	28.30	486 194.00
Taxe foncière non bâti	17 990.00	18 100.00	11.51	2 083.00
Taxe habitation	94 596.00	88 800.00	7.52	6 678.00
Contribution foncière des entreprises	460 362.00	458 100.00	6.31	28 906.00

Les taux votés en 2026 sont les mêmes qu'en 2025 pour les taux communaux.

μ

Les dépenses d'investissement :

Chapitres 20 à 23 programme d'investissement :	1 177 222.24 €
Chapitre 16 emprunts (y compris cautions)	63 000.00 €
Opérations d'ordre	0.00 €
Déficit d'investissement	486 197.76 €

Total	1 726 420.00 €

dont 228 220.00 € de travaux prévus en 2025 engagés en 2025 et non réalisés, qui seront entrepris en 2026. En investissement, les principaux travaux consisteront en l'achat de terrains, pour désenclaver la rue de la gare, la révision du PLU, des travaux de régénération de la forêt, la végétalisation de la cour de l'école primaire, la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du local de repli, la rénovation de l'ancien office de tourisme et divers travaux d'isolation dans les bâtiments publics.

Depuis 2011, les dépenses d'investissement oscillent entre 1 100 000 € et 2 600 000.00 €.

Le remboursement du capital est de 60 000.00 €

Les recettes d'investissement :

Chapitre 13 subventions	56 000.00€
Chapitre 16 emprunts et cautions	543 547.24 €
Chapitre 10 Fonds Compensatoire de TVA	50 000.00 €
AUTOFINANCEMENT	325 000.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	712 617.76 € (couvre les restes à réaliser de 2025)
Autres subventions et cautionnement	1 800.00 €
Produits des cessions	10 000.00 €
Opérations d'ordre	27 455.00€

Total	1 726 420.00 €

L'autofinancement représente 27.61 % des dépenses d'équipement et l'inscription d'un emprunt est nécessaire en 2026 de 540 000.00 €.

La dette communale :

En 2026, la commune empruntera si nécessaire 540 000.00 €.

La dette au 01.01.2026 est de 484 836.03 € soit 321.51 € par habitant. (moyenne départementale des communes de même importance 698.00 € par habitant)

Le remboursement du capital est de 59 234.24 €

Le paiement des intérêts est de 8 166.36 €

Fiscalité :

Depuis plusieurs années, les taux de taxes locales communales n'ont pas augmenté. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est passée de 6.80 à 7.52 % en 2024.

BUDGET ANNEXE Locations immeuble TVA

Ce budget a été créé lors de la rénovation du bâtiment situé au 23 rue de la strée où nous avons créé 5 logements sociaux. La convention partenariale signée avec l'Etat imposait de fixer des loyers incluant la TVA et cela ne pouvait se faire qu'en créant un budget annexe qui fait ressortir la TVA.

Les loyers encaissés sur ce budget sont ceux de 5 logements.

Le budget primitif 2026 du service de locations immeubles TVA s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 22 620.00 € et en dépenses et recettes d'investissement à 4 035.20 €

Les dépenses de fonctionnement :

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement sert essentiellement à la réparation des bâtiments mis en location et soumis à TVA. Il n'y a plus d'emprunt à rembourser.

Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes réelles de fonctionnement correspond au produit des locations de bâtiments.

La section d'investissement :

Dépenses

Aucun travaux de prévu.

La dette :

Capital restant dû 0.00 €. Le dernier emprunt a été remboursé en 2016 en totalité.

BUDGET ANNEXE Lotissement du béchu

Ce budget est créé en 2018 pour transcrire toutes les opérations relatives à la création d'un lotissement à la Montagne des Vignes. Ce budget doit se présenter hors taxe. La commune récupère la TVA qu'elle paie et elle reverse celle perçue par la vente des terrains.

Le budget primitif 2026 du service de lotissement du béchu ne s'équilibre pas en dépenses (25 401.30 €) et recettes de fonctionnement (32 267.80 €). Cette opération est possible et sera régularisée lors de la vente des terrains restants. En investissement le budget est équilibré en dépenses et recettes à 44 638.45 €.

Les dépenses de fonctionnement :

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement sert à financer les travaux de viabilisation des parcelles. Donc cette année il n'y en a pas.

Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes réelles de fonctionnement correspond au produit de la vente des parcelles et la participation du budget principal si c'est nécessaire. Une vente de deux lots est prévue cette année.

La section d'investissement :

Ce ne sont que des opérations d'ordre sans incidence financière.

La dette :

Néant

Il restera 2 parcelles sur les 9 à vendre.

